



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

passport

Question écrite n° 23427

## Texte de la question

M. Louis Giscard d'Estaing attire l'attention de M. le secrétaire d'État à la réforme de l'État afin de lui signaler qu'un officier de police, né en Allemagne, s'est vu récemment refuser la délivrance d'un nouveau passeport au seul prétexte qu'étant né en Allemagne il n'apportait pas la preuve de sa nationalité française. Or, l'ancienne procédure, dite de « Possession d'État » aurait dû lui permettre d'obtenir un passeport en présentant une carte de fonctionnaire régalien - ce qu'il est indéniablement, en qualité d'officier de police -, une carte d'électeur de la commune où a été effectuée la demande de passeport et, enfin, un passeport périmé. Il souhaiterait savoir pourquoi cette procédure n'est plus en vigueur, ou si elle l'est toujours, les raisons pour lesquelles les services municipaux à qui a été transférée la charge de délivrer les passeports ne l'appliquent pas.

## Données clés

**Auteur :** [M. Louis Giscard d'Estaing](#)

**Circonscription :** Puy-de-Dôme (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 23427

**Rubrique :** Papiers d'identité

**Ministère interrogé :** réforme de l'Etat

**Ministère attributaire :** intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 11 août 2003, page 6249